

## CHARTE PEDAGOGIQUE (CP)

L'enseignement est une mission centrale de L'Université de Jendouba . Offrir une formation de qualité aux étudiant-e-s est une de ses priorités. Cette charte décrit les valeurs et les principes qui constituent la base d'un enseignement de qualité pour l'UJ. La présente charte engage toutes les personnes qui dispensent, ponctuellement ou régulièrement, ou participent à des activités d'enseignement, ainsi que les étudiant-e-s.

### **L'UJ s'engage à:**

- Offrir des programmes de formation cohérents et stimulants.
- Offrir les conditions adéquates aux étudiant-e-s et aux enseignant-e-s en termes d'infrastructures, d'équipements et d'encadrement.
- Valoriser l'enseignement au sein de l'institution et, dans la mesure de ses moyens, auprès de futurs employeurs.
- Soutenir les enseignant-e-s dans le développement de leurs pratiques d'enseignement.
- Promouvoir la réflexion pédagogique.

### **L'Enseignant-e s'engage à:**

- Concevoir des enseignements cohérents et stimulants.
- Favoriser la participation active des étudiant-e-s.
- Articuler le contenu de ses enseignements avec l'état actuel de la recherche scientifique.
- Soutenir son enseignement au moyen de ressources et de supports pertinents.
- Guider et encadrer les étudiant-e-s dans leur processus d'apprentissage.
- Concevoir et mettre en œuvre des évaluations pertinentes au regard des objectifs d'apprentissage des enseignements.
- Réfléchir à ses pratiques d'enseignement dans le but de les améliorer.
- Prendre connaissance des résultats des questionnaires d'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s et prendre en compte, dans la mesure du possible, les remarques constructives et les besoins exprimés par les étudiant-e-s.
- Respecter les horaires et les délais.
- Collaborer avec ses collègues pour garantir la qualité de la formation et la cohérence entre enseignements et cursus d'étude.

### **L'Etudiant-e s'engage à:**

- Assumer la responsabilité de ses apprentissages.
- Participer activement aux activités proposées dans le cadre des enseignements.
- Accomplir les activités de révision et les travaux prévus dans le cadre des enseignements.
- Participer aux évaluations des apprentissages proposés par l'enseignant-e.
- Respecter les horaires et les délais.
- Remplir les questionnaires d'évaluation des enseignements.